



AUDIT GRENOBLE

Place St Bruno



À
Monsieur le Maire de Grenoble
Hôtel de Ville
11 Boulevard Jean Pain
38000 Grenoble

À Lille, le 01/10/2025

Objet : Transmission des conclusions de l'étude de sûreté et de sécurité de la Place Saint-Bruno

Monsieur le Maire,

Conformément à la mission confiée par la Ville de Grenoble, nous avons conduit, du **14 au 19 septembre 2025**, une étude de **sûreté et de sécurité de la Place Saint-Bruno**.

Cette mission a consisté en une série d'**observations de terrain** (journée, matinées et soirées), complétées par des **entretiens et rendez-vous institutionnels et une étude documentaire mise à disposition**. Elle a permis de dresser un état des lieux précis de la situation, de mesurer les dynamiques locales, et d'identifier les principaux enjeux de tranquillité publique et de sécurité urbaine propres à ce secteur.

Les **conclusions et recommandations**, détaillées dans le rapport joint, proposent des pistes d'action concrètes pour renforcer la sûreté de la Place Saint-Bruno, améliorer la qualité de vie des habitants et soutenir les acteurs économiques et sociaux présents sur le site.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute **présentation en commission ou en réunion publique** ainsi que pour un **accompagnement méthodologique** dans la mise en œuvre des préconisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christian Belpaire
Président
DIOMEDE CONSULTING SAS



DIOMEDE CONSULTING SÛRETÉ sas
38, Place du Général De Gaulle bureau 3 59000 LILLE
06.77.52.8000 contact@diomedeconsulting.cb
<https://consultantsecurite.fr/>
Siret 9186531630000025

Préambule

Grenoble, capitale des Alpes, est une métropole à la fois innovante et attractive, marquée par une forte dynamique universitaire, scientifique et culturelle. Cependant, comme de nombreuses grandes villes françaises, elle fait face à des problématiques urbaines complexes où se mêlent enjeux sociaux, sécuritaires et de qualité de vie.

La place Saint-Bruno, située dans le quartier Berriat, constitue un espace emblématique de cette diversité. Connue pour son marché de plein air – l'un des plus importants de la ville – elle est un lieu de passage et de rencontres pour des habitants de toutes générations et origines. Elle joue ainsi un rôle central dans la vie locale. Toutefois, cet espace public souffre depuis plusieurs années de nuisances liées à des trafics illicites, notamment de stupéfiants, qui altèrent la tranquillité des riverains, fragilisent le tissu commerçant et dégradent le sentiment de sécurité des usagers.

Face à cette situation, et dans le cadre d'un atelier d'initiative citoyenne, la municipalité de Grenoble a souhaité engager une réflexion collective et indépendante autour d'un réaménagement de la place Saint-Bruno. L'objectif est double : reconquérir l'espace public au profit des habitants et réduire l'attractivité du site pour les activités délinquantes.

La mission confiée consiste à conduire une étude de sûreté et de sécurité permettant :

- d'analyser les facteurs expliquant la situation actuelle ;
- de proposer des mesures adaptées couvrant les différents niveaux de prévention (primaire, secondaire, situationnelle et sécuritaire) ;
- d'élaborer des scénarios concrets de réaménagement urbain visant à améliorer la qualité de vie et à restaurer la confiance des habitants dans leur espace public.

Cette démarche s'inscrit dans une logique plus large de gouvernance partagée et de sécurité urbaine intégrée, où la lutte contre les trafics ne peut se limiter à une réponse strictement policière, mais doit combiner urbanisme, prévention sociale et participation citoyenne.

Cadre méthodologique (Rappel)

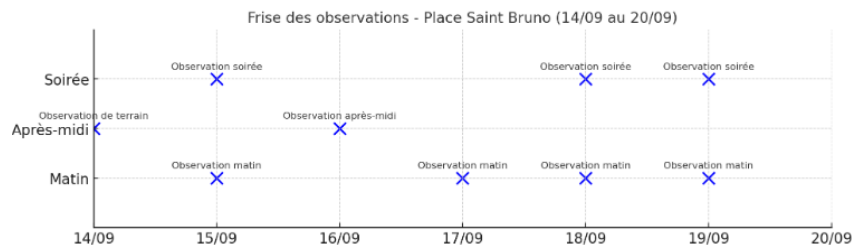
L'étude de sûreté et de sécurité de la Place Saint-Bruno s'est appuyée sur une approche plurielle et rigoureuse, articulée autour de plusieurs étapes :

1. Analyse documentaire préalable

Consultation et intégration des différents comptes rendus, études et analyses antérieures portés à notre connaissance par le client. Ces éléments ont permis d'établir un socle de compréhension de la situation et d'identifier les problématiques récurrentes.

2. Travail de terrain

Réalisation de séquences d'observation in situ afin de mesurer concrètement les dynamiques sociales, sécuritaires et économiques de la place, notamment aux heures de forte fréquentation (marché, flux scolaires, vie nocturne).



3. Concertation et recueil de témoignages

Organisation d'échanges avec les acteurs locaux (élus, commerçants, habitants, représentants associatifs, culturels et institutionnels), dans le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Ces entretiens ont été réalisés conformément aux exigences du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, en particulier :

- **Article 5-1** : limitation de la conservation des données à caractère personnel,
- **Article 17** : droit à l'effacement des données,
- **Article 25** : protection des données dès la conception et par défaut.

Aucun enregistrement nominatif n'a été conservé ; seules des tendances générales et anonymisées ont été utilisées pour l'analyse.

4. Analyse et préconisations

Croisement des données issues des documents, des observations de terrain et des témoignages afin de dégager des constats objectifs. Les préconisations ont été formulées en tenant compte à la fois des impératifs de sûreté, du cadre réglementaire, et des contraintes urbaines et sociales propres à la Place Saint-Bruno.

RAPPORT D'OBSERVATION SOCIO-CRIMINOLOGIQUE

Quartier Saint-Bruno, Grenoble

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

La présente étude a été menée selon une approche ethnographique par observation participante, entre le 13 et le 19 septembre 2025. Cette méthode d'immersion au sein du territoire permet une compréhension fine des dynamiques sociales et des phénomènes de déviance (Whyte, 1943 ; Becker, 1963).

Périmètre d'observation :

- Place Saint-Bruno (zone centrale)
- Rue Michelet
- Rue de l'Abbé Grégoire
- Cours Berriat
- Rue Edgar Quinet
- Rue de la Nursery
- Passage du Marché

1. STIGMATISATION TERRITORIALE ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES

1.1 Le phénomène de labellisation négative

Dès les premiers contacts avec des résidents grenoblois extérieurs au quartier, nous avons été confrontés à un discours stigmatisant récurrent. Les propos de notre interlocuteur hôtelier illustrent la théorie de la stigmatisation territoriale développée par Wacquant (2007) : « *Faites attention, il y a des voleurs* », « *Ne prenez rien de valeur sur vous* », « *Il y a de la drogue et des trafiquants de cigarettes clandestines* ».

Cette stigmatisation produit un effet de marginalisation symbolique du territoire et de ses habitants, créant une distance sociale et spatiale avec le reste de la ville. À l'exception notable des résidents eux-mêmes, le quartier fait l'objet d'une représentation fortement négative dans l'imaginaire collectif grenoblois et médiatique.

1.2 Premières impressions sur le terrain

Contrairement aux représentations dominantes, notre première immersion révèle un espace urbain à forte vitalité sociale, correspondant à ce que Lefebvre (1974) qualifierait d'« *espace vécu* » populaire. Le quartier présente une activité soutenue de 7h00 à 23h00, témoignant d'une appropriation continue de l'espace public par ses usagers.

2. ANALYSE SPATIALE ET MORPHOLOGIE URBAINE

2.1 Place Saint-Bruno - Secteur du marché

Flux et mobilités

La station de tramway constitue un nœud de mobilité majeur, particulièrement saturé aux heures de pointe et lors des flux scolaires. L'observation révèle un usage désorganisé de l'espace public : piétons, cyclistes et usagers de trottinettes électriques évoluent avec une faible conformité aux règles de circulation. Cette configuration génère un risque accidentogène modéré, atténué par des vitesses réduites (à l'exception notable des trottinettes).

Le marché forain : entre fonction économique et dysfonctionnements

Un marché de plein air se tient du mardi au dimanche en matinée, face à l'église Saint-Bruno. Composé principalement de commerces d'objets divers et de produits alimentaires, il présente plusieurs dysfonctionnements :

- Implantation spatiale désordonnée et incohérente
- Infractions répétées aux normes d'hygiène et de police administrative
- Stationnement anarchique des véhicules utilitaires, créant des situations dangereuses
- Problématique de propreté post-marché, aggravée par le réinvestissement rapide de l'espace par les automobilistes
- Absence constatée de contrôles réguliers par la police municipale (deux interventions observées seulement durant la période d'étude)

Configuration commerciale et marquage territorial

Le tissu commercial présente une forte concentration d'établissements communautaires de proximité, avec une présence notable de commerces de téléphonie d'occasion. L'état général des façades et enseignes apparaît négligé et hétéroclite, contribuant à l'impression de dégradation urbaine.

Les terrasses des débits de boissons débordent fréquemment de leurs délimitations réglementaires. Deux établissements émergent comme des « *places centrales* » (Christaller, 1933) de la sociabilité locale : *Le Capri* et *Le Saint-Bruno*. Si ces espaces présentent une relative mixité de genre, d'autres établissements (salons de thé, débits de boissons) fonctionnent selon des logiques plus communautaires et exclusivement masculines.

Émergence et installation des économies parallèles

À partir de 10h00, nous observons la mise en place progressive d'une économie informelle et illégale : vendeurs de cigarettes de contrebande, puis dealers de produits stupéfiants. Les points de cristallisation se situent principalement entre la rue Edgar Quinet, la rue Michelet et le cours Berriat.

Cette installation est facilitée par la densité des chalandes et des clients des terrasses, permettant aux acteurs du trafic de se fondre dans l'environnement social. Selon le concept d'« *anonymat*

urbain » développé par la sociologie de Chicago, la densité populationnelle et la diversité des usagers favorisent l'invisibilisation des activités déviantes.

2.2 Place Saint-Bruno - Secteur de la Dragonne

Cet espace arboré comprend une aire de jeux en bois. Malgré la présence de bancs favorisant une certaine mixité sociale en journée, le lieu fait l'objet d'une occupation progressive par les acteurs des trafics illicites, particulièrement à partir de 16h00 jusqu'en fin de journée.

2.3 Passage du Marché : un espace interstitiel problématique

En journée, ce passage constitue un axe de circulation familial entre la place et le cours Berriat. Cependant, il souffre d'un défaut d'entretien manifeste (état des revêtements, propreté) et fait l'objet d'usages inappropriés (mictions sauvages).

La configuration spatiale de ce passage présente des caractéristiques criminogènes (Newman, 1972) : faible visibilité, absence de surveillance naturelle, espaces de dissimulation. Ces éléments en font un lieu anxiogène, particulièrement en soirée, et un point stratégique pour les activités de trafic. Le toit de la bibliothèque et les murs de la copropriété adjacente sont utilisés pour le stockage de produits illicites, illustrant une appropriation déviante de l'architecture urbaine.

3. ÉCONOMIES SOUTERRAINES ET ÉCOSYSTÈME CRIMINEL

3.1 Typologie des trafics

Deux catégories d'économies parallèles ont été identifiées :

Produits stupéfiants :

- Cannabis et dérivés (produit dominant)
- Médicaments détournés
- Cocaïne (échelle moindre)
- Substances de synthèse (échelle moindre)

Cigarettes de contrebande

3.2 Structure organisationnelle et profil des acteurs

L'écosystème du trafic présente une organisation hiérarchisée typique des économies de rue (Bourgois, 1995), avec une présence importante de mineurs étrangers non accompagnés occupant les positions les plus exposées de la chaîne. Ces « *petites mains* » témoignent d'un turn-over élevé et évoquent un climat de violences et de pressions inhérent à l'écosystème du narcotrafic.

Cette situation n'est pas spécifique au territoire saint-brunois mais s'inscrit dans une dynamique nationale d'instrumentalisation de mineurs vulnérables dans l'économie de la drogue (Schiray, 2002 ; Kokoreff, 2003).

3.3 Rapport à l'espace public et aux habitants

Contrairement aux représentations médiatiques, les acteurs du trafic ne manifestent pas d'agressivité envers les habitants ou leurs clients. Nos échanges avec ces acteurs, bien que limités par leur crainte de s'exposer, révèlent une volonté affichée de maintenir de bonnes relations avec la population résidente. Cette stratégie correspond à une logique d'« *ancrage territorial* » nécessaire à la pérennité de l'activité illicite.

3.4 Clientèle et flux

La clientèle se caractérise par sa diversité : résidents locaux de tous âges, mais également usagers provenant d'autres quartiers de la ville. Le tramway et l'anonymat conféré par la densité démographique facilitent ces flux. Cette configuration illustre le concept de « *marché ouvert* » de la drogue (May & Hough, 2004), où l'accessibilité spatiale et la visibilité du point de vente priment.

3.5 Points de surveillance et observations spécifiques

Des mouvements suspects ont été relevés rue Michelet, notamment aux abords des numéros 6, 6 bis et 7, ainsi qu'au niveau d'un établissement de restauration. Ces observations, corroborées par plusieurs témoignages, suggèrent l'existence de lieux de stockage ou de transaction.

4. CONTEXTE HISTORIQUE RÉCENT : ESCALADE DES VIOLENCES (2023-2024)

4.1 L'année 2023 : émergence d'une crise sécuritaire

Le quartier Saint-Bruno a connu en mai 2023 une intervention policière suite à des détonations et une attaque de bar, faisant deux blessés dont un policier. La fin août 2023 a été marquée par une vague de violences sans précédent : plusieurs fusillades se sont succédé, dont une le 17 août vers 20 heures et une autre le 23 août peu après 18h00, où deux individus sur une moto ont tiré à plusieurs reprises avec une arme de poing devant l'église. Ces violences s'inscrivent dans le cadre d'une lutte de territoires entre trafiquants rivaux.

4.2 L'année 2024 : persistance et intensification

Le 15 août 2024, une nouvelle fusillade a fait un blessé, un individu connu de la justice. Le 12 octobre 2024, un individu armé a tiré plusieurs coups de feu en l'air à proximité du marché, illustrant l'exposition des espaces publics de grande fréquentation à ces violences.

La place Saint-Bruno est désormais bien connue des forces de l'ordre pour ses fusillades régulières, témoignant d'une installation durable de la conflictualité armée sur ce territoire.

4.3 Mobilisation citoyenne

Face à cette escalade, entre 250 et 300 personnes se sont réunies place Saint-Bruno pour protester contre les fusillades à répétition dans le quartier. Cette mobilisation citoyenne

témoigne du sentiment d'insécurité croissant et de l'exaspération des habitants face à la violence qui s'est normalisée dans leur quotidien.

5. ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

5.1 Théorie des opportunités criminelles

Le quartier Saint-Bruno présente plusieurs caractéristiques favorisant l'implantation d'économies illicites selon la théorie des activités routinières (Cohen & Felson, 1979) :

- Forte affluence et densité de population
- Multiplicité des voies de fuite
- Surveillance formelle limitée
- Configuration spatiale favorable (espaces interstitiels, zones de dissimulation)

5.2 Guerre de territoires et violence instrumentale

Les fusillades répétées s'inscrivent dans une logique classique de « *guerre de territoires* » pour le contrôle des points de vente (Sánchez-Jankowski, 1991). La violence devient un mode de régulation des conflits en l'absence de cadre légal de résolution des différends économiques (Reuter, 2009).

5.3 Désorganisation sociale et affaiblissement du contrôle informel

Le quartier présente des signes de « *désorganisation sociale* » au sens de l'École de Chicago (Shaw & McKay, 1942) :

- Affaiblissement du contrôle social informel
- Dégradation de l'environnement physique
- Coexistence difficile entre économies légales et illégales
- Présence de signaux de désordre (incivilités, dégradations)

6. DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

6.1 Impact sur le tissu commercial légal

L'atmosphère lourde et pesante a conduit certains commerçants à quitter le secteur, comme en témoigne la fermeture de *La Dragonne Pizza*. Ce phénomène de désertion économique illustre l'effet d'éviction (*crowding out*) de l'économie légale par l'économie illégale.

6.2 Cohabitation contrainte

Les habitants subissent une situation de cohabitation contrainte avec les activités illicites, générant un climat d'anxiété permanente. Cette situation correspond au concept de « *tolérance forcée* » où la population civile développe des stratégies d'évitement et d'accommodation face à un phénomène qu'elle ne peut contrôler.

7. DÉFAILLANCES DU CONTRÔLE INSTITUTIONNEL

7.1 Surveillance policière

La présence de la Police municipale sur la place apparaît à la fois limitée et discontinue. Durant la période d'observation, celle-ci n'a été constatée qu'à deux reprises, ce qui a favorisé un réinvestissement rapide de l'espace public par les acteurs déviants à l'issue de leurs interventions.

À l'inverse, l'action de la Police nationale est régulièrement soulignée par la population, qui reconnaît son implication. Toutefois, les opérations récentes des CRS 81, initiées par M. le Ministre Retailleau, suscitent un regard plus critique : si leur présence temporaire génère une forme de calme et de dissuasion, la population interrogée demeure réservée quant à leur efficacité durable et leur impact réel sur la tranquillité publique.

Il est à noter un engagement intéressant d'un groupe de policiers de proximité du commissariat de Grenoble. Ces derniers nous sont apparus proactifs dans la recherche et l'identification d'auteurs d'infractions. Néanmoins, leurs actions s'inscrivent dans une efficacité relative, compte tenu de l'enracinement des trafics et d'une vision « tolérante » ou « bienveillante » de nombreux riverains, qui n'apparaissent pas dans une dynamique de collaboration avec les services de police, pour des raisons à la fois **idéologiques** et **sociologiques**.

En effet, plusieurs facteurs sont relevés dans la littérature :

- **La théorie du désengagement civique** (Putnam, 1993) : une partie des habitants développe une forme de retrait de la sphère publique et institutionnelle, nourrie par la défiance envers les autorités.
- **La théorie du stigmat** (Becker, 1963) : certaines populations, elles-mêmes perçues comme marginalisées ou surveillées, hésitent à coopérer par peur d'être assimilées aux délinquants ou étiquetées comme « collaborateurs ».
- **La loi du silence** (Cusson, 1998 ; Roché, 2002) : dans des territoires marqués par des trafics installés, les habitants craignent des représailles, ce qui favorise une omerta communautaire.
- **La défiance institutionnelle** (Durkheim, repris par Bourdieu) : l'idée que l'État et ses représentants n'incarnent plus un service protecteur universel mais une autorité extérieure, perçue comme coercitive ou sélective dans ses interventions.
- **Le capital social de proximité** (Coleman, 1988) : les habitants préfèrent maintenir une coexistence pacifique avec les groupes déviants pour préserver une stabilité quotidienne, plutôt que de solliciter une répression qui pourrait aggraver les tensions locales.

Ces éléments montrent que l'absence de collaboration avec la police ne relève pas uniquement d'un choix individuel, mais d'un ensemble de **facteurs culturels, sociaux et sécuritaires**, ancrés dans le quotidien des habitants et renforcés par l'histoire locale des relations police-population.

7.2 Gestion urbaine

Les services de propreté urbaine se trouvent dans l'incapacité d'effectuer un nettoyage efficace en raison du réinvestissement rapide des espaces par les véhicules et les usagers illégaux. Cette situation illustre un cercle vicieux où l'absence de contrôle institutionnel favorise la dégradation physique et symbolique du territoire.

7.3 Réglementation du stationnement

Malgré la mise en place récente d'une réglementation payante du stationnement, l'absence de marquage au sol clair et de contrôles effectifs par les agents de stationnement rend le dispositif inefficace.

8. ENQUÊTE AUPRES DES ACTEURS

Analyse des témoignages recueillis

Au cours de notre enquête, nous avons interrogé un panel de 25 témoins représentatifs :

- fonctionnaires territoriaux,
- policiers nationaux et municipaux,
- riverains,
- commerçants,
- acteurs des trafics eux-mêmes.

Notre analyse repose ainsi sur une vision globale et majoritaire, à l'exception des discours policiers et des témoignages directement liés aux trafics.

Les événements ayant conduit à plusieurs fusillades en 2024 ont marqué durablement la mémoire collective. Ce **traumatisme social** (Erving Goffman, 1961) s'exprime dans les récits recueillis, certains témoins ayant été confrontés directement à la violence ou ayant porté secours à des blessés. Ces expériences nourrissent un climat de peur diffuse et une forme de **résilience contrainte** (Cyrulnik, 2002), où les habitants cherchent avant tout à maintenir un équilibre quotidien malgré la menace.

Un élément central est l'intégration des **trafics comme norme sociale tolérée** (Becker, 1963 ; Elias & Scotson, 1965). Dans les propos recueillis, les trafiquants apparaissent à la fois comme perturbateurs et comme figures de proximité :

- « *de toute façon là ou ailleurs* »,
- « *les chasser d'ici n'est pas une solution* »,
- « *ils peuvent parfois être sympas et nous rendre service* »,
- « *ils ne veulent pas de problèmes avec nous* ».

Ces formulations renvoient à la théorie de l'**adaptation anémique** (Merton, 1938) : les acteurs du trafic occupent une place ambivalente, perçus comme illégaux mais intégrés au tissu local. Ils participent, malgré eux, à une forme de **régulation sociale informelle** (Bourdieu, 1993) qui contribue à la stabilité du quartier.

La critique exprimée par certains habitants vis-à-vis des interventions policières (« *ce qui est ennuyeux sont les interventions policières car (ils) crient pour avertir toute la place* ») illustre la **distance police-population** décrite par Dominique Monjardet (1996). La police est perçue

moins comme garante de l'ordre que comme perturbatrice d'un équilibre fragile, ce qui accentue la défiance institutionnelle.

Par ailleurs, les habitants relèvent des nuisances liées aux trafics (déchets, désordre), mais ils insistent sur le fait que l'ordre public est davantage altéré par l'absence de médiation que par la présence même des trafiquants.

Les attentes exprimées s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Une police de proximité** (Bayley, 1994), davantage préventive que répressive, capable de restaurer la confiance et d'accompagner le quotidien plutôt que de le contraindre.
- **Un dispositif de médiation sociale** jugé inexistant, alors qu'il constitue un levier clé de la régulation des conflits dans l'espace public (Wieviorka, 1999).
- **Un réaménagement urbain** de la place et des rues adjacentes : la piétonnisation est majoritairement évoquée, même si la fermeture du passage du marché divise les opinions, révélant une hétérogénéité des représentations sociales de l'espace (Lefebvre, 1974).
- **Un rejet des dispositifs perçus comme sécuritaires excessifs** : clôtures, suppression des bancs, ou extension massive de la vidéoprotection. Ces positions reflètent une volonté de préserver l'**espace public comme lieu de sociabilité** (Habermas, 1962), et une méfiance face à la « bunkerisation » du quartier.
- **Des préoccupations liées à la mobilité urbaine** (trottinettes, flux de circulation), où les habitants expriment leur incompréhension vis-à-vis d'une absence de régulation municipale concrète.
- **Le maintien du marché forain**, fortement ancré dans l'identité locale, mais avec une demande d'organisation renforcée et de qualité accrue.

Ces témoignages traduisent une **ambivalence sociologique** : d'un côté une demande de protection et de réaménagement, de l'autre une réticence à toute logique de répression trop visible ou trop contraignante. Cela illustre parfaitement la **théorie du continuum de la sécurité** (Bigo, 1996) : les habitants souhaitent un équilibre entre ordre et liberté, entre sécurisation et maintien de l'ouverture de l'espace public.

9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES THÉORIQUES

Le quartier Saint-Bruno présente les caractéristiques d'un territoire en situation de « *criminalité endémique* » où l'économie souterraine s'est durablement installée dans l'espace urbain. Plusieurs facteurs convergents expliquent cette situation :

1. **Facteurs structurels** : configuration urbaine favorable, accessibilité, densité
2. **Facteurs institutionnels** : faiblesse du contrôle formel, discontinuité de la surveillance
3. **Facteurs économiques** : demande de produits illicites, rentabilité du trafic
4. **Facteurs sociaux** : affaiblissement du contrôle social informel, stigmatisation territoriale

L'escalade des violences armées observée en 2023-2024 témoigne d'une mutation du phénomène : d'une activité de trafic relativement pacifiée, le territoire est devenu l'objet d'une

guerre de positions entre groupes rivaux, exposant les habitants et les usagers légitimes de l'espace public à des risques accrus.

La mobilisation citoyenne de 2024 constitue néanmoins un signal fort de résistance de la société civile face à l'appropriation illégitime de son territoire. Cette capacité de mobilisation collective peut constituer un levier pour une reconquête progressive de l'espace public, à condition qu'elle soit accompagnée d'une politique publique globale articulant prévention, répression et aménagement urbain.

10. PRECONISATIONS

La Police nationale a produit plusieurs analyses concernant la place Saint-Bruno, centrées sur la sécurisation de l'espace et la facilitation des interventions. Ces préconisations s'inscrivent dans une logique **opérationnelle et répressive** visant à restaurer la maîtrise de l'espace public (Bittner, 1970). Cependant, elles entrent en décalage avec les attentes exprimées par les riverains, qui s'orientent davantage vers une logique **préventive et relationnelle**. Cette divergence illustre le constat classique de Dominique Monjardet (1996) sur le fossé entre l'« efficacité policière » mesurée par les institutions et l'« utilité policière » perçue par les habitants.

Certaines recommandations techniques — comme un déploiement massif de vidéoprotection — se heurtent également à des contraintes matérielles (présence de la végétation) mais surtout symboliques : la population exprime une défiance vis-à-vis des technologies jugées intrusives et d'une « bunkerisation » de l'espace (Habermas, 1962 ; Bigo, 1996). Cela renvoie au paradoxe de la « sécurité visible » : plus la sécurisation est marquée dans l'espace urbain, plus elle peut générer un sentiment d'insécurité (Foucault, 1975). Néanmoins, une augmentation ciblée du nombre de caméras, couplée à une réactivité effective sur le terrain, peut améliorer la confiance si elle s'accompagne d'une présence humaine crédible.

1. Communication

La collectivité souffre d'un déficit de communication avec les riverains. L'information est fragmentée entre différents groupes sociaux (riverains, commerçants, associations), ce qui crée des frustrations et alimente des représentations sociales contradictoires (Moscovici, 1961). La mise en place d'un **guichet unique** de communication renforcerait la transparence et la lisibilité de l'action publique.

2. Organisation

La coordination entre services municipaux (police municipale, ASVP, médiation, propreté) apparaît insuffisante. Les habitants perçoivent cette désarticulation comme un manque d'efficacité de l'action publique (Crozier & Friedberg, 1977). La désignation d'un coordinateur territorial constituerait une réponse pragmatique et renforcerait la cohérence des interventions.

3. Propreté urbaine

Les nuisances liées aux déchets sont un facteur constant de dégradation du sentiment de sécurité (Wilson & Kelling, 1982 – théorie de la vitre brisée). L'appui de la police municipale et des

médiateurs au service de propreté urbaine renforcerait l'impact visible de l'action publique et réaffirmerait le rôle régulateur de la collectivité.

4. Marché forain

Le maintien du marché forain est une attente forte, mais assortie d'une demande de réorganisation et de montée en qualité. Cet espace économique et social fonctionne comme un **lieu d'interaction communautaire** (Oldenburg, 1999 – « third place ») ; sa transformation doit préserver son rôle d'ancrage identitaire tout en limitant les dérives.

5. Prémption immobilière

La prémption d'immeubles commerciaux vise à limiter les commerces communautaires perçus comme vecteurs de blanchiment ou de fermeture sociale. Cela s'inscrit dans une logique de **prévention situationnelle** (Clarke, 1997) visant à agir sur l'environnement pour réduire les opportunités criminelles.

6. Réglementation

Le renforcement des règles en matière d'affichage, de publicité et de terrasses est une demande récurrente. Les habitants associent ces éléments à un **désordre urbain** (Wacquant, 2006) qui nourrit un sentiment d'abandon et renforce la légitimité des acteurs déviants.

7. Aménagement urbain

La piétonnisation de la place Saint-Bruno et de certaines rues adjacentes (Equinet, Nursery) est une préconisation majeure. Elle vise à redonner à l'espace sa fonction de lieu de sociabilité (Lefebvre, 1974) tout en réduisant les flux favorisant les trafics. Cependant, la régulation des accès doit être conçue comme un compromis, car une fermeture excessive renforcerait la perception de **ghettoïsation**. Il peut être envisagé un système réversible à partir d'obstacles naturels (roche, bac à végétation reliés entre eux)

Nous ne sommes pas favorables, sous condition d'une piétonisation de la place, à la fermeture du passage du marché. Un dispositif à partir du cour Berriat devrait être installé pour limiter la circulation des 2 roues et permettre le passage PMR L'ouverture de la bibliothèque dans cette perspective pourrait être réalisée sur le devant du bâtiment par une terrasse de lecture.

Nous préconisons une seule caméra de type 360° + PTZ au centre de la place St Bruno.

8. Réglementation spécifique

Des arrêtés municipaux ciblés (interdiction des trottinettes, régulation du stationnement) répondraient aux attentes quotidiennes des habitants et permettraient de restaurer la crédibilité du cadre normatif local.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sociologie urbaine et criminologie :

- Becker, H. (1963). *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*
- Bourgois, P. (1995). *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*
- Cohen, L.E., & Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends
- Kokoreff, M. (2003). *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*
- Lefebvre, H. (1974). *La production de l'espace*
- May, T., & Hough, M. (2004). Drug markets and distribution systems
- Newman, O. (1972). *Defensible Space*
- Reuter, P. (2009). Systemic violence in drug markets
- Schiray, M. (2002). *Économie criminelle et organisations criminelles*
- Shaw, C., & McKay, H. (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*
- Wacquant, L. (2007). *Parias urbains*
- Whyte, W.F. (1943). *Street Corner Society*

Rapport établi le 30 septembre 2025

